

SSNAP 2019 Conditions de participation

Admissibilité

Artistes

Citoyens canadiens ou résidents permanents âgés de 18 ans ou plus au 1er janvier 2018.

Œuvres d'art

Jusqu'à trois œuvres par participant peuvent être inscrites au concours. Cependant, une seule œuvre sera choisie pour l'exposition. Chaque œuvre soumise constitue une demande séparée. Veuillez remplir une demande en ligne distincte pour chacune des œuvres soumises. Le coût par demande est de 30 \$.

- Les œuvres sont en 2 ou en 3 dimensions. Tout médium est accepté. Notez que l'espace d'exposition est limité pour accueillir des œuvres nécessitant l'utilisation de son, de lumière et de mouvement.
- Les œuvres soumises ne doivent pas avoir été exposées dans d'autres concours artistiques.
- Les œuvres soumises doivent être des créations originales par le seul artiste, à l'exception des collaborations. Dans ce cas, les noms de tous les artistes participants doivent figurer sur la même demande, et si l'œuvre devait être primée, le prix serait partagé entre les artistes de manière équitable.
- Les soumissions doivent avoir été faites le 1er janvier 2018, ou à une date ultérieure.
- La photographie de l'œuvre doit avoir été prise le 1er janvier 2018, ou à une date ultérieure.
- Les moulages, estampes, gravures et photographies originales doivent être des pièces uniques, ou appartenir à une édition numérotée. Les pièces uniques doivent comporter un numéro d'édition 1/1.
- Les épreuves faisant partie d'une édition doivent indiquer la date de la première épreuve de cette édition.
- Dans le cas d'une œuvre constituant un hommage, l'œuvre originale doit être identifiée.
- Les substitutions ne seront pas autorisées.
- Les œuvres doivent être offertes à la vente.
- Une commission de 30 % sera déduite du prix de vente de toute œuvre vendue.
- Les œuvres seront exposées pendant toute la durée de l'exposition.
- Un tableau réalisé à partir d'une photographie n'ayant pas été prise par l'artiste ou tirée d'un livre, d'un journal, d'un magazine, ou encore empruntée à un autre photographe ou artiste, ne peut être considéré comme original que si l'artiste a modifié l'image de telle sorte qu'elle ne soit plus reconnaissable et ainsi devienne une œuvre originale. Si vous intégrez la création originale d'une autre personne dans votre travail, vous devez obtenir sa permission écrite.

Spécifications concernant les œuvres

En 2 dimensions

- Les dimensions finies ne doivent pas excéder 48 pouces de large sur 60 pouces de haut sur 4 pouces de profondeur, soit 122 cm sur 152 cm sur 10 cm.
- Les œuvres doivent être soigneusement encadrées, montées et prêtes à accrocher.
- Une toile tendue ou un panneau peuvent être considérés comme encadrés.
- Une composition en plusieurs panneaux constitue une soumission unique. Les panneaux combinés doivent être conformes aux spécifications de taille ci-dessus.
- Les œuvres doivent être complètement sèches.

En 3 dimensions

- Les œuvres doivent pouvoir être installées dans un espace n'excédant pas 54 pouces de large sur 54 de profondeur sur 96 pouces de haut, soit 137cm sur 137 cm sur 244 cm.
- Le poids de l'œuvre doit être indiqué dans le formulaire de soumission.
- L'œuvre doit être prête à installer (socles fournis), ou
- L'œuvre doit pouvoir être installée par un bénévole du SSNAP et des instructions détaillées doivent être fournies.

Soumission des photos

- Pour les œuvres en 2 dimensions, soumettre une photo de l'intégralité de l'œuvre. Joindre éventuellement une deuxième photo d'un détail significatif ou du travail au pinceau.
- Pour les œuvres en 3 dimensions, soumettre trois photos, dont une représentant l'œuvre en entier.
- Veuillez utiliser un format JPG d'une taille n'excédant pas 12,8 Mo.

Œuvres acceptées

- Les œuvres d'artistes ayant été acceptées pour l'exposition des finalistes seront accompagnées d'instructions relatives à leur présentation et à leur expédition.
- L'administratrice de l'exposition doit être avertie à l'avance lorsqu'une œuvre requiert une présentation ou un accrochage exceptionnels.
- Le Salt Spring Arts Council ou SSAC (Conseil des arts) et le Prix national des arts de Salt Spring (SSNAP) se réservent le droit de déterminer la méthode la plus adéquate de présentation d'une œuvre. Lorsqu'une œuvre représente un risque potentiel pour la santé ou tout autre risque pour les membres du public ou les bénévoles et employés du SSNAP, ou encore lorsqu'une œuvre est contraire aux lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail ou en matière d'indemnisation des accidents du travail, le SSAC et le SSNAP se réservent le droit de la retirer.

Publication photographique

- Les soumissionnaires autorisent le SSAC et le SSNAP à reproduire leurs œuvres sur supports papier et électronique pour fins de publicité et de promotion du Prix national des arts de Salt Spring.

Présélection + décision du jury

- Un jury indépendant effectuera une première sélection d'environ 50 œuvres à partir d'images numériques seulement et le jury ne connaîtra pas l'identité des participants. Les récompenses seront attribuées par le jury après qu'il ait vu les œuvres sur place, visite au cours de laquelle il prendra connaissance du nom des participants. Dans l'éventualité d'un trop grand nombre d'œuvres admissibles, les organisateurs se réservent le droit de faire une présélection avant l'évaluation du jury.
- Les soumissions doivent répondre aux conditions de participation. Les œuvres non conformes aux exigences ne seront pas prises en compte.
- L'acceptation d'une œuvre relève de l'entière discrétion des membres du jury et leur décision est sans appel. Aucune correspondance ne sera engagée.
- Une copie d'acceptation dans l'exposition relève de l'entière discrétion des membres du jury et leur décision est sans appel. Aucune correspondance ne sera engagée.

Si vous avez des questions sur les conditions de participation, veuillez nous écrire à info@saltspringartprize.ca